Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0421092026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

04-21/09/2026 - Augmentation du temps de travail hebdomadaire de deux agents titulaires et mise à jour du tableau des effectifs 2026

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 97,

Vu l'information transmise aux membres du Comité Social Territorial, sous réserve de l'avis du prochain CST,

Considérant que deux agents de la filière technique, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ont accepté une augmentation de leur temps de travail hebdomadaire, en adéquation avec les besoins du service, afin de répondre à une qualité de service public en développement et d'améliorer leur situation personnelle,

Considérant la proposition faite à ces deux agents de porter leur temps de travail hebdomadaire de 20/35ème à 25/35ème à compter du 1er novembre 2026, et l'acceptation de celle-ci par les intéressés,

Considérant le départ en retraite, au 1er juillet 2026, d'un adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (19/35ème), dont les missions ne sont pas renouvelées, ce qui justifie la suppression de ce poste du tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose :

- de porter la durée hebdomadaire de travail des deux emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet à 25 heures par semaine, à compter du 1er novembre 2026 ;
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet, devenu vacant suite au départ en retraite de l'agent ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à compter du 1er novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0421092026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 20/35ème à 25/35ème pour les deux emplois d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1er novembre 2026 ;
- supprime les deux emplois d'adjoint technique à temps non complet de 20 heures hebdomadaires ;
- crée deux emplois permanents d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires ;
- supprime le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet, devenu vacant suite au départ en retraite de l'agent au 1er juillet 2026 ;
- modifie le tableau des emplois ci-annexé en conséquence ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260921-0421092026-DE

MAIRIE
de
Neulliac
56300 (Morbihan)

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NEULLIAC

Au 1er novembre 2026

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Postes pourvus	Postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial	A	1		1	0
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	1		1	0
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien territorial	B	1	0	1	
Agent de maitrise principal	C	1		0	1
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	3	0	3	0
Adjoint technique principal 2è classe	C	1	0	1	0
Adjoint technique	C		2 (25/35ème)	2	0
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Agent spécialisé Principal 1ère classe des écoles matenelles	C	1		1	0
TOTAL		9	2	10	1

Neulliac, le 23 septembre 2026
Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)